

NORME  
INTERNATIONALE  
INTERNATIONAL  
STANDARD

CEI  
IEC

60027-1

1992

AMENDEMENT 2  
AMENDMENT 2  
2005-10

---

---

Amendement 2

**Symboles littéraux à utiliser  
en électrotechnique –**

**Partie 1:  
Généralités**

Amendment 2

**Letter symbols to be used  
in electrical technology –**

**Part 1:  
General**

© IEC 2005 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission, 3, rue de Varembé, PO Box 131, CH-1211 Geneva 20, Switzerland  
Telephone: +41 22 919 02 11 Telefax: +41 22 919 03 00 E-mail: inmail@iec.ch Web: www.iec.ch



Commission Electrotechnique Internationale  
International Electrotechnical Commission  
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX  
PRICE CODE

**B**

*Pour prix, voir catalogue en vigueur  
For price, see current catalogue*

## AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le comité d'études 25 de la CEI: Grandeurs et unités, et leurs symboles littéraux.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

| CDV        | Rapport de vote |
|------------|-----------------|
| 25/297/CDV | 25/306/RVC      |

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Le comité a décidé que le contenu de cet amendement et de la publication de base ne sera pas modifié avant la date de maintenance indiquée sur le site web de la CEI sous "<http://webstore.iec.ch>" dans les données relatives à la publication recherchée. A cette date, la publication sera

- reconduite,
- supprimée,
- remplacée par une édition révisée, ou
- amendée.

---

Page 24

### 1.3.2 Signe décimal

*Remplacer le texte existant de ce paragraphe par ce qui suit:*

Le signe décimal est une virgule sur la ligne ou un point sur la ligne.

NOTE Cet énoncé est basé sur la Résolution 10 de la 22<sup>e</sup> Conférence générale des poids et mesures (CGPM 2003) qui a été adoptée à l'unanimité et dans laquelle la CGPM a déclaré que « le symbole du séparateur décimal pourra être le point sur la ligne ou la virgule sur la ligne ».

Conformément aux Directives CEI/ISO, Partie 2: Règles de structure et de rédaction des Normes internationales, le signe décimal est une virgule dans les Normes internationales.

Si la valeur absolue d'un nombre est inférieure à un, le signe décimal doit être précédé d'un zéro.

---